

## LA PROTECTION DE LA VIE MARINE

Le Mexique a un programme ambitieux de protection de certaines espèces menacées de disparition dont les plus importantes sont le dauphin et la tortue des mers. Ces programmes ont entraîné le boycott des consommateurs et une interdiction des importations du thon mexicain aux États-Unis.

Les États-Unis ont suspendu leurs importations de thon mexicain et de thon provenant de dix autres pays en 1991 quand ils ont adopté la Mammal Protection Law. Cette législation constituait une réaction aux plaintes des organisations environnementales voulant que certains pays du pourtour du Pacifique ne prennent pas les précautions nécessaires pour réduire le taux de mortalité des dauphins. Elle prétendait en particulier qu'à cette époque la pêche au thon au Mexique était l'une de celles qui tuaient le plus de dauphins au monde. Un comité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a décidé qu'il s'agissait là d'une pratique commerciale injuste de la part des États-Unis qui appliquaient leurs normes environnementales à un autre pays. La négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et les poursuites contre le gouvernement américain par des groupes environnementalistes ont encore compliqué cette situation.

Les Mexicains sont maintenant d'avis que le taux de mortalité des dauphins au Mexique a été réduit aux niveaux mondiaux et que la prolongation de l'embargo constitue une barrière non tarifaire au commerce. Les spécialistes du secteur de la pêche expliquent que les exportations mexicaines de thon ont chuté de 150 millions de dollars US par an du fait de ce boycott, et que cela a coûté environ 30 000 emplois.

D'après la Inter-American Tropical Tuna Commission, le taux de mortalité des dauphins a baissé de 96 pour 100 au cours des dix dernières années. Les groupes environnementalistes internationaux, dont Greenpeace, sont maintenant favorables au retrait de l'interdiction qui s'applique également au Venezuela, à la Colombie, au Costa Rica, à l'Équateur et au Panama, ainsi qu'à cinq autres pays. Un projet de loi qui devait permettre de lever cet embargo n'a pas été approuvé par le Sénat américain avant que la session du Congrès ne soit ajournée pour l'année, en septembre 1996. Les opposants au projet de loi craignaient que les pays concernés ne reviennent à leurs pratiques antérieures, ce qui mettrait la flotte américaine de pêche au thon en situation d'infériorité.

Une question connexe est le boycott des consommateurs de la crevette mexicaine aux États-Unis à cause des prises accidentelles de tortue par les pêcheurs de crevette. Là encore, le Mexique prétend avoir remédié à la situation mais le boycott continue. Les environnementalistes américains disent qu'ils s'inquiètent de la surexploitation présumée de diverses espèces au Mexique, et pas uniquement du taux de mortalité des dauphins et des tortues.

L'épuisement des stocks de poisson peut également se révéler un problème dans le secteur de la pêche sportive qui a été depuis longtemps une importante attraction touristique. On a en particulier constaté une baisse des populations de marlin dans la région de Baja California.